

Forum national du volet urbain de la politique de cohésion
Discours d'ouverture de M. Thomas DEGOS,
Directeur de cabinet du Ministre de la Ville, Préfet

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député Maire
Madame la Députée Européenne
Madame la vice-présidente de la région Rhône-Alpes,
Monsieur le vice-président du Grand-Lyon
Monsieur le représentant de la Commission européenne,
Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs

Maurice Leroy, ministre de la ville se faisait une joie d'ouvrir ce forum et d'être parmi vous aujourd'hui. Il ne peut malheureusement pas être présent et m'a demandé de vous transmettre toutes ses excuses.

Cette manifestation organisée par le Ministère de la ville en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture en charge de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de l'Intérieur en charge de l'Outre-Mer, illustre notre implication forte pour la politique européenne de cohésion dans son volet urbain et la manière dont nous souhaitons concevoir et gérer nos villes.

La prise en compte spécifique de la ville dans la future programmation de la politique de cohésion est un enjeu majeur pour la réussite de la stratégie Europe 2020 et une orientation décisive pour la cohésion sociale et territoriale de l'espace européen.

Depuis les années 80, les Etats Membres et la Commission se sont emparés de la question urbaine, et les fondements de ce que l'on appelle désormais communément « l'approche urbaine intégrée » ont été posés et enrichis.

Après le premier programme d'échanges d'expériences sur les quartiers dégradés « Quartiers en crises » en 1989, la Commission a lancé en 1994 les premiers PIC URBAN et les a reconduits en 2000. Ce dispositif de revitalisation des quartiers en difficulté a été déployé, tout d'abord, sur 9 sites français expérimentaux puis, à partir de 2006, sur 15 régions métropolitaines et 4 DOM, soit 65 Projets urbains intégrés en France métropolitaine, et 4 volets urbains dans les DOM.

Enfin, les Etats membres de l'Union Européenne ont pris des engagements forts sur la question du développement urbain intégré pour la ville européenne durable. Depuis l'adoption de la Charte de Leipzig en 2007 qui souligne l'intérêt particulier qui doit être apporté aux quartiers les plus dégradés dans les stratégies de développement intégré, jusqu'au lancement en 2008 du processus d'élaboration d'un référentiel européen pour la ville durable, la vision européenne urbaine intégrée se consolide.

Pour construire et déployer efficacement les programmes urbains intégrés (PUI), une **méthode concrète et efficace** a été mise en œuvre que ont choisi, pour la prochaine période, **de renforcer et de généraliser cet Acquis urbain.**

Cette méthode originale repose sur 5 éléments moteurs :

- une stratégie intégrée puisque son objectif premier est de réduire les déséquilibres sociaux-spatiaux des territoires concernés en les rattachant à des dynamiques de développement.
- un programme d'actions inscrit sur le long terme, avec des priorités innovantes (désenclavement des quartiers, maîtrise des énergies, développement économique et emploi) et des financements garantis sur sept ans.
- une concentration des financements européens sur les zones urbaines en difficulté de manière à rendre visible leur impact.
- une participation des acteurs et des responsabilités locales renforcées grâce la délégation de la gestion des fonds aux autorités locales.
- et enfin une coordination des actions grâce à des moyens humains dédiés à l'animation et à la gestion des projets locaux.

Forum national du volet urbain de la politique de cohésion
Discours d'ouverture de M. Thomas DEGOS,
Directeur de cabinet du Ministre de la Ville, Préfet

Avec près de 550 M€ de FEDER réservés aux PUI, les actions menées pour réintégrer les quartiers en difficulté dans les dynamiques urbaines enrichissent les réponses apportées par les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Les actions des PUI innovent puisqu'elles traitent de domaines, qui pour la plupart, sont nouveaux dans les CUCS, tels que exemple la préservation de l'environnement, la maîtrise des énergies et qu'ils le font selon la démarche intégrée et participative qui est la leur.

Cette démarche urbaine intégrée appelle une gouvernance des projets renouvelée qui structure la coopération pour les projets.

Pour ce qui concerne l'Etat, une coopération à la fois verticale et horizontale entre les services chargés des PUI est indispensable, nous en sommes conscients.

Pour soutenir ce dialogue, et pour accompagner cette acculturation, la qualification et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans les PUI - sur des sujets tels que le développement urbain intégré et la gestion des fonds européen - sont des éléments déterminants pour une meilleure coopération entre les acteurs. La mise en réseau de l'ensemble des partenaires, les échanges et les retours d'expériences sont aussi essentiels pour la mise en œuvre des projets PUI.

Forts de cette ambition, nous avons décidé de créer, en 2010, une mission nationale d'appui et d'animation du volet urbain de la politique de cohésion : la Mission Europe Urbain. Vous y avez engagé depuis 2010 une réflexion sur la question de l'articulation des fonds communautaires et de la politique de la ville. Et vos analyses comme vos recommandations ont été entendues !

Que ce soit, sur la fongibilité entre les fonds communautaires, ou sur l'articulation avec les crédits nationaux au service de la politique de la ville.

Comme vous le savez, le Comité interministériel des villes (CIV) réuni le 18 février dernier par le Premier Ministre a pris des mesures visant à renforcer la mobilisation des fonds européens au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période de programmation 2007-2013. Le CIV a également souligné l'intérêt, dans le cadre des négociations européennes sur la future politique de cohésion, de prévoir un volet urbain obligatoire qui favorise l'affectation des fonds communautaires au bénéfice des quartiers en difficulté.

A mi-parcours de la démarche engagées par les PUI, le forum que j'ai plaisir à inaugurer constitue l'occasion de dresser un premier bilan des réalisations, d'échanger sur les actions entreprises en France comme chez nos partenaires européens et de tracer des perspectives pour la future période de programmation.

Je nous souhaite des échanges fructueux et j'espère que nous nous retrouverons régulièrement pour continuer à enrichir nos réflexions et nos pratiques.

Je vous remercie.